

LE DOSSIER

Bébé est arrivé !

Informez votre Caisse d'Assurance Maladie de sa naissance

Pour bénéficier d'une prise en charge rapide des soins de votre enfant, rien de plus simple. Composez le 36 46* en vous munissant des informations suivantes :

- le numéro d'assuré social des deux parents,
- une pièce d'état civil (acte de naissance ou livret de famille).

L'enfant peut être inscrit sur la carte Vitale de sa mère et/ou de son père, quelle que soit la situation familiale de ses parents. Le rattachement sur les deux cartes facilite l'accès aux soins et permet au parent qui emmène l'enfant en consultation d'utiliser sa propre carte. Il sera remboursé des frais engagés sur son compte, dans les délais habituels.

N'oubliez pas de mettre à jour votre carte ensuite ! Des bornes sont à votre disposition dans les points d'accueil de votre CPAM**, ainsi que dans les pharmacies.

* prix d'un appel local sauf surcoût imposé par certains opérateurs de téléphonie fixe ou mobile

** liste des accueils équipés d'une borne sur ameli.fr

« Mais puisque j'vous dis que ma maman m'a pas mise sur sa carte Vitale ! »

Simplifiez-vous la vie !
Mettez votre enfant sur la carte Vitale de son papa ET de sa maman

L'ACTUALITÉ DE VOTRE CAISSE

Encore davantage de services sur votre compte ameli

Vous aussi, gagnez du temps en accédant à votre dossier depuis votre ordinateur, votre tablette ou votre smartphone. Afin de répondre à vos besoins, de nouvelles fonctionnalités ont été intégrées à votre compte ameli :

- suivi de vos indemnités journalières,
- suivi de la prise en charge de votre affection de longue durée,
- déclaration de la reprise d'un emploi.

Plus de 13 millions de personnes bénéficient déjà des services du compte sur ameli.fr. Rejoignez-les vite !

VIE PRATIQUE

Comment reconnaître un e-mail frauduleux ?

Soyez vigilants : certains assurés reçoivent des messages électroniques aux couleurs de l'Assurance Maladie, envoyés par des personnes malveillantes.

En règle générale, ce mail :

- vous informe d'une demande de changement d'adresse, de coordonnées bancaires ou autre alors que vous n'avez réalisé aucune action en ce sens,
- vous presse de répondre, avec l'utilisation de phrases telles que « Vous disposez d'un délai de 7 jours... »,
- réclame vos coordonnées bancaires ou des pièces confidentielles (avis d'imposition, quittance de loyer...). Sachez qu'aucun service de la CPAM de la Loire-Atlantique ne vous demandera de communiquer ces informations par courriel.

En cas de doute, n'hésitez pas à nous contacter au 36 46

(prix d'un appel local sauf surcoût imposé par certains opérateurs de téléphonie fixe ou mobile).

Mon remboursement

Mon numéro de sécurité sociale :

Mon code :

Mon numéro de carte bancaire :

Date d'expiration :

Mois Année

Code de sécurité (CVV) :

À l'ordre de :

Ma date de naissance (JJMMAAAA) :

Informations sur le remboursement

Grâce au service en ligne, je peux à tout moment et en toute sécurité me faire rembourser

- Le montant de votre remboursement s'élève à la somme de 277,70€.
- Nous vous prions de remplir ce formulaire sur la droite le plus rapidement possible afin que nous puissions traiter votre remboursement dans les meilleurs délais.
- Pour ce faire, il vous suffit de rentrer vos informations bancaires, et sous 48h votre

Exemple de mail frauduleux

Je suis vigilant, je garde secret mon code. Valider

Nous écrire

Caisse d'Assurance Maladie de la Loire-Atlantique
9, rue Gaëtan Rondeau - 44958 Nantes cedex 9
Site internet : www.ameli.fr

Nous appeler
du lundi au vendredi
de 8h00 à 17h30

36 46

Prix d'un appel local sauf surcoût imposé par certains opérateurs de téléphonie fixe ou mobile

LE POINT SUR...



La suppression des vignettes pharmaceutiques

Depuis le 1^{er} juillet 2014, les vignettes pharmaceutiques sont supprimées sur les médicaments remboursables délivrés sur prescription médicale. Du fait de cette suppression, les prix et les conditions de prise en charge ne figurent plus sur les boîtes de médicaments. Tous les conditionnements disposent désormais d'un code de traçabilité, qui remplace le traditionnel code barre, seul moyen jusqu'à présent d'identifier un médicament. En l'absence des informations figurant précédemment sur la vignette, le pharmacien vous remet une facture détaillée sur papier : c'est le « ticket Vitale » imprimé sur le verso de l'original de l'ordonnance.

Ce « ticket Vitale » existe déjà, mais son contenu prévoit désormais la mention, pour chaque médicament remboursable délivré, du prix, du taux de prise en charge et, le cas échéant, de la base de remboursement.

Au sein de l'officine, vous pouvez vous renseigner sur les prix des médicaments achetés sans ordonnance au moyen d'un affichage, d'un catalogue électronique ou d'une interface d'accès à Internet.



93,58 %

des professionnels de santé en Loire-Atlantique utilisent la carte Vitale*.

Pour connaître les professionnels de santé qui acceptent la carte Vitale, pensez à consulter le site ameli.fr, rubrique « services en ligne ».

* au 19/08/2014

LE CHIFFRE

Vous faites partie des populations à risque ? Pensez à vous faire vacciner contre la grippe !

Cette année, l'Assurance Maladie invite plus de 11 millions de personnes à se faire vacciner contre la grippe. Si vous êtes concerné, un courrier personnalisé vous sera envoyé avec un bon permettant la délivrance gratuite du vaccin, ainsi qu'un dépliant d'information.

Les personnes ayant déjà été vaccinées les années précédentes peuvent retirer leur vaccin directement en pharmacie et faire réaliser l'injection par un(e) infirmier(e) libéral(e), sans prescription médicale préalable.

Forum sur le diabète le 14 novembre 2014

A l'occasion de la Journée Mondiale du Diabète, la CPAM de la Loire-Atlantique* organise un forum dans la maison de quartier La Mano, située à Nantes (Chêne des Anglais). Cet événement s'adresse prioritairement aux personnes diabétiques les plus éloignées du système de soins, afin de les sensibiliser sur la prise en charge de leur maladie.

+ d'infos sur ameli.fr
> Vous êtes assuré
> Votre Caisse

* avec le soutien de la ville de Nantes, du réseau Diabète 44, de l'Association Française des Diabétiques (AFD 44) et des associations du quartier.

VOTRE SANTÉ

À (RE) DÉCOUVRIR SUR AMELI.FR



Des changements dans votre vie ?

Vous avez déménagé, changé de lieu de travail... Le service [ameli-direct](http://ameli-direct.fr) sur ameli.fr vous permet de rechercher un professionnel de santé ou un établissement de soins à partir des critères qui vous intéressent. ameli-direct est également disponible en version mobile via l'appli [ameli](http://ameli.fr).



ameli-direct.fr



À SAVOIR

CMU-C et ACS : revalorisation des barèmes au 1^{er} juillet 2014

Sous condition de ressources et de résidence, vous pouvez bénéficier de la Couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) ou de l'Aide pour une complémentaire santé (ACS).

Les barèmes d'attribution de la CMU-C et de l'ACS ont été revalorisés de 0,6 % au 1^{er} juillet dernier.

Pour la CMU-C, le plafond est désormais fixé à 8 645 € par an pour un foyer d'une personne vivant seule en métropole. Il est de 11 670,10 € par an pour l'ACS, pour une personne dans la même situation.

Vous voulez savoir si vous avez droit à une de ces aides et si vous pouvez en faire la demande ? Connectez-vous sur www.ameli.fr/simulateur-droits et laissez-vous guider. Cette simulation est proposée pour les situations les plus courantes.

**L'ASSURANCE MALADIE,
ASSUREUR SOLIDAIRE
EN SANTÉ**